

Bordeaux, le 19 juin 2020

Note à l'attention des personnels AESH employés par le Lycée Montesquieu.

Mesdames, messieurs,

Comme annoncé par le Président de la République, le retour des élèves est dorénavant obligatoire dans les écoles et collèges dès lundi 22 juin 2020. Ce retour se fait en continuant d'appliquer le protocole qui s'articule autour de 5 principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrière,
- La limitation du brassage des élèves,
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel,
- L'information, la communication et la formation.

Dès à présent, je vous engage à prendre contact avec le directeur d'école, le chef d'établissement et les coordonnateurs des PIAL pour indiquer la reprise de votre poste le 22 juin.

A compter du lundi 22 juin 2020, le retour sur site des personnels constitue désormais le principe.

Vous pouvez être autorisé à ne pas reprendre votre poste dès le 22 juin si vous êtes considéré comme présentant un risque de développer une forme grave de Covid-19 (liste définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les personnels vulnérables).

⇒ ***Si vous êtes considéré comme une personne présentant une vulnérabilité au regard du COVID 2019***

Vous devez justifier cette absence par un certificat médical attestant la nécessité du confinement et sa durée et qui sera envoyé à votre service gestionnaire

Pour les agents ayant fourni un certificat médical sans mention de durée, celui-ci est donc valable jusqu'au 4 juillet 2020 inclus.

⇒ **Si vous vivez avec des personnes vulnérables :**

Vous devez reprendre votre activité. Vous êtes invité à observer le respect des 5 principes rappelés ci-dessus.

Le retour des enfants à l'école et au collège en présentiel étant la règle à compter du 22 juin, **les autorisations d'absence pour garde d'enfants ne seront plus délivrées.**

Si l'élève que vous suivez habituellement est absent : vous participez, comme l'ensemble de l'équipe éducative, à la mise en œuvre du protocole sanitaire dans le cadre notamment de votre mission première d'accompagnement. Vous pourrez éventuellement être amené à accompagner provisoirement un autre élève dans la même école ou établissement ou à proximité.

Enfin, si vous considérez que les gestes barrière ne peuvent être respectés de par la nature de l'accompagnement, vous pouvez le signaler à l'école/établissement et les situations seront traitées au cas par cas.

Les gestionnaires du SAM restent disponibles uniquement par mail jusqu'à nouvel ordre.

En vous remerciant pour votre implication auprès des élèves, je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs mes salutations distinguées.

Monique WARMAN



Chef d'établissement du Lycée Montesquieu

Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles :

Protocoles sanitaires : <https://www.education.gouv.fr/22-juin-accueil-de-tous-les-eleves-des-ecoles-et-colleges-303546>

Annuaire du SAM : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_personnels/33/8/Annuaire_du_SAM-Lycees_Montesquieu_06_01_2020_1246338.pdf